

## Conditions Générales de Vente .becoming

### Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par .becoming rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et les dispositions de l'article L.6313-1 du code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminées, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par .becoming porte une dénomination, un titre et un contenu.

La participation aux formations dispensées par .becoming implique de la part de l'acheteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client ») que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par .becoming est exclusivement réservée aux entreprises. Les prestations vendues concernent la formation « inter » et « intra » entreprise des personnels de tous niveaux.

### Article 2 : Applications des conditions générales de ventes de prestations de formation – Durée

Les présentes CGV sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de .becoming, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise », ou des offres spéciales décrites ci-après.

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client

aux présentes CGV pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes CGV, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de .becoming ; dument habilité à cet effet.

Le fait que .becoming ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### Article 3 : Champs d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les formations « inter-entreprises » proposées par .becoming dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations « intra-entreprise » définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée par .becoming et le Client.

### Article 4 : Commande de formation

Pour être prise en compte par .becoming, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client. Dès réception du bon de commande, .becoming s'engage à traiter la commande dans les 5 jours.

### Article 5 : Modification de la commande – Annulation ou report

.becoming se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au

planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, .becoming s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à .becoming par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone, ou par courriel et doit être confirmée par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du Siège de .becoming.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

Tout report ou toute annulation intervenant plus de 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la

## Conditions Générales de Vente .becoming

réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;

Tout report ou toute annulation intervenant entre deux et 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par .becoming égale à 50% du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;

Toute formation annulée ou reportée la veille ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à .becoming à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;

Toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

### **Article 6 : Prix**

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

Le prix facturé par .becoming inclus la fourniture de la prestation formation conforme aux exigences de qualité de .becoming. Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergements des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de la formation.

### **Article 7 : Facturation**

Une facture sera établie et remise au Client par .becoming de la façon suivante :

A l'issue de la formation pour tout Client inscrit, le prix de la prestation sera exprimé en Euro.

### **Article 8 : Paiement – Modalités**

Le pris des prestations de formation est payable comptant à l'issue de chaque séance de formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de .becoming.

.becoming étant un organisme de formation agréé, il est habilité à signer des conventions de formation. .becoming se réserve le droit d'exiger un prépaiement quinze jours avant le début de la formation. Dans ce cas, le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de .becoming et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend.

### **Article 9 : Paiement – Retard ou défaut**

Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant aux taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 point de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par .becoming.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité .becoming. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

### **Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droit d'auteur**

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de .becoming.

Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

## Conditions Générales de Vente .becoming

### **Article 11 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations**

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de .becoming dont il déclare avoir pris connaissance et en accepte les termes.

Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire des participants.

### **Article 12 : Notifications**

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes CGV seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivantes :

.becoming - 34 boulevard Carnot 59800 Lille  
Au Client : à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande

### **Article 13 : Nullité d'une clause**

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites CGV qui demeureront en vigueur entre .becoming et le Client.

### **Article 14 : Confidentialité des Données**

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rétractation de ces données dans les

conditions prévues par la loi n)78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège de .becoming.

### **Article 15 : Compétence / contestation / loi applicable**

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, .becoming et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Lille sera le seul compétent.

Les présentes de Conditions Générales de Ventes sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à loi française.